



UNIL | Université de Lausanne

Commission du Personnel  
Bâtiment Amphimax  
CH-1015 Lausanne

## Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

---

Séance n°64 du jeudi 6 novembre 2014, 11h00, salle 2238, Géopolis.

---

### Présent(e)s

Mmes  
Nadine Richon  
Nathalie Dongois  
Nathalie Chiva  
Gabriela Cordone  
Isabelle Moinet  
Romaine Morard

M.  
Antoine Chollet  
Daniel Oyon

Laura Barea (prise du PV)

### Excusé(e)s

Mmes  
Christine Mohr  
Christina Györkös

---

### Ordre du jour

- 1) PREPARATION DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE AVEC LA DIRECTION ..... 2
- 2) LE POINT SUR LA QUESTION DES PARKINGS ..... 2
- 3) INFORMATION SUR UNIBAT ..... 2
- 4) INFORMATION SUR LA DIRECTIVE D’AFFICHAGE 5.4 (RETIREE PAR LA DIRECTION) ..... 3
- 5) DIVERS ..... 3

## **Accueil**

### **1) Préparation de la séance du 10 novembre avec la Direction**

La CoPers a reçu l'ordre du jour de la Direction. Les points abordés seront les suivants :

- Nomination du Directeur RH
- Augmentation salariale des assistants et professeurs ordinaires
- Tarification des parkings
- Changement de politique du CEP (Centre d'enseignement professionnel de l'Etat de Vaud)

La CoPers a rajouté trois points à cet ordre du jour :

- Les résultats de l'enquête sur les conditions de travail à l'Université de Lausanne,
- L'information sur la gouvernance à UNIBAT,
- Ainsi que les primes d'ancienneté sur le plan cantonal

### **2) Le point sur la question des parkings**

Deux lettres ont été envoyées à la Direction, l'une par la CoPers et l'autre par un groupe issu de HEC, chacune avec son propre contenu. Un rendez-vous est fixé avec le recteur Dominique Arlettaz, et le vice-recteur Benoît Frund, des représentants de HEC, Lettres et FBM, ainsi que la CoPers, le :

25 novembre 2014 à 17h, salle Herbette

La représentante de la CoPers au comité mobilité (CoPro) rapporte les éléments marquants de la dernière séance : il a été question de l'aménagement : facturation effective (selon le temps passé sur le parking), aménagement des parkings avec des barrières... A ce propos, l'idée de faire des identifications de plaques a été discutée afin de ne pas créer d'attente devant les barrières. Ainsi que celle du co-voiturage.

Concernant la tarification, celle-ci sera-t-elle calculée sur une base « à la demi-journée » ou « à l'année » ? Un système qui permettrait aux collaborateurs, même à 100%, de ne venir que certains jours en voiture est envisagé.

### **3) Information sur UNIBAT**

La CoPers a reçu le mail d'une personne relatant une mauvaise ambiance à UNIBAT : le fait de devoir indiquer ce qu'ils font heure par heure sur le terrain est mal ressenti par certains travailleurs qui n'ont pas l'habitude de fonctionner ainsi. La CoPers a rencontré un cadre d'UNIBAT pour savoir si d'autres problèmes

peuvent aussi expliquer ces tensions. La question du management est évoquée et le service semble attentif à ces aspects.

Il indique que sa porte est ouverte. La CoPers a informé la personne concernée qu'elle pouvait l'accompagner si nécessaire. Il serait également intéressant de savoir si les personnes touchées sont syndiquées, car s'il y a un problème de mobbing, par exemple, les syndicats peuvent être efficaces.

#### **4) Information sur la directive d'affichage 5.4 (retirée par la Direction)**

La directive a été retirée. Une annonce officielle a été faite, afin d'en avertir la communauté et de répondre aux syndicats et autres groupes qui s'étaient mobilisés sur le campus, craignant une diminution de la liberté d'expression. Il existe cependant toujours des problèmes, comme l'affichage sauvage commercial et autres interventions externes dérangeantes... La Direction est confrontée à des demandes contradictoires. Il a été décidé lors d'une séance entre les personnes intéressées et la Direction de s'en tenir au statu quo ante sur l'affichage. La discussion se poursuit avec la FAE qui s'interroge sur la question des affiches « sexistes »...

#### **5) Divers**

##### **a. Primes d'ancienneté :**

Ce point sera discuté lors de la séance avec la Direction. Le Conseil d'Etat a mis en consultation une directive qui accorde des primes d'ancienneté, aux collaborateurs de l'Etat donc aux employés UNIL soumis à la LPers :

- Après 10 ans de travail → 500.-
- Après 15 ans de travail → 600.-
- Après 20 ans de travail → 700.-
- Après 25 ans de travail → 800.-
- Après 30 ans de travail → 900.-
- Après 35 ans de travail → 1'000.-

##### **b. Welcome Center :**

Inauguré il y a peu, et présenté dans un article de L'Uniscopie. Ce point sera aussi abordé lors de la séance du 10 novembre. La CoPers se demande si elle doit relayer l'information : comme cela concerne les professeurs et chercheurs qui arrivent à l'UNIL, serait-il bien d'informer toute la communauté ? Et cela aussi en anglais bien évidemment.

##### **c. Profil des collaborateurs sur l'intranet :**

Il est possible, pour les collaborateurs de l'UNIL, d'accéder au profil des collègues sur l'intranet administratif (possibilité de voir l'âge des personnes, et leur formation à l'UNIL...) et ce même avec un accès restreint. Les étudiants ne peuvent pas y accéder, mais toutes ces données doivent-elles être disponibles, à la vue de tous ? Qu'est-ce qui le justifierait ?

La séance est levée à 13h00, la prochaine séance fixée au 10 novembre 2014.